



MALAISE A LA DIRECTION SANTE SECURITE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL DU CDG59 : DES CONDITIONS DE TRAVAIL INACCEPTABLES

Le service de médecine préventive a pour vocation d'éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux due à leur travail. Pourtant, comment remplir efficacement cette mission si les agents du service eux-mêmes sont en souffrance psychologique et physique ?

STOP AUX DÉCISIONS INJUSTES ET UNILATÉRALES !!!

Une grande majorité des infirmiers et médecins du CDG59, dit NON aux modifications de leurs conditions de travail et de recrutement, imposées sans concertation et au mépris de la réalité de leurs missions !!!

Nous avons fait de multiples alertes depuis la réunion de direction du 17 octobre 2024, et un courrier adressé au Président (copie DGS, DRH, Directeur de service, Infirmière coordinatrice) le 14 novembre 2024. Un courrier en date du 08 janvier 2025 répond partiellement à nos questions sur des décisions qui bouleversent notre quotidien.

1 - VÉHICULES DE SERVICE : UNE SUPPRESSION INACCEPTABLE !!!

La suppression des conventions annuelles de remisage à domicile pour les infirmiers à compter du 1er janvier 2025 constitue une atteinte grave à nos conditions de travail.

- **Des engagements bafoués** : Lors de nos recrutements, il avait été clairement stipulé que les déplacements professionnels, y compris domicile-travail, seraient pris en charge par le CDG 59 (soit par la mise à disposition d'un véhicule de service avec une carte accréditive de carburant, soit par un remboursement des frais kilométriques).
- **Des conséquences concrètes** : Certains agents, sans véhicule personnel, sont contraints à des trajets domicile-travail interminables en transports en commun dans des secteurs mal desservis (2h30 pour un aller !!!). Cette surcharge est intenable, tant humainement que professionnellement. Elle amène une tension physique et psychologique. De plus cette décision engendre un impact financier important.

Nous réclamons :

- Le maintien des véhicules de service avec remisage à domicile comme acté lors de nos recrutements.
- Ou, à défaut, une indemnisation kilométrique à hauteur des frais réels engagés.

2 - RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE : UNE DÉCISION CONTESTABLE !

La réunion du 17 octobre a redéfini, sans justification, la résidence administrative des infirmiers et médecins comme « Lezennes » et considéré toutes les antennes dans un périmètre de 85 km comme des lieux habituels de travail.

- **Résidence administrative** : Celle-ci doit être un lieu précis, non une zone étendue à tout un département !!!
- **Droits bafoués** : Les trajets entre domicile et lieux hors résidence administrative, sont des missions de service public, donnant droit à des indemnités.

Nous exigeons :

- Une définition claire et écrite de la résidence administrative.
- La prise en charge des frais de transport liée aux missions hors résidence administrative.

3 - TEMPS DE TRAJET : DU TEMPS DE TRAVAIL !

Les trajets domicile-travail (impératif au service) peuvent atteindre 3 à 4 heures par jour pour certains agents, une situation insoutenable !

- **Réalité actuelle** : La majorité des infirmiers et des médecins interviennent dans des antennes éloignées du secteur initialement prévu lors de leur recrutement, doublant voire triplant les temps de trajet Domicile-Travail.
- **Non-reconnaissance** : Ces temps de trajet ne sont pas comptabilisés en temps de travail, alors qu'ils sont liés à des besoins impératifs du service.



Nous demandons :

- La reconnaissance des temps de trajet domicile-lieu de travail comme temps de travail effectif.

UNIS ET DÉTERMINÉS : POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES !

Ces mesures ne sont pas de simples « ajustements » mais des modifications profondes de nos conditions de travail. Nous refusons ces décisions arbitraires et demandons leur réexamen immédiat.

Conscients de vouloir instituer une notion d'égalité de traitement entre les agents du CDG 59, il en demeure toutefois que cette égalité doit tenir compte des missions de chacun et des spécificités de nos métiers.

Le CDG59 doit mettre tous les moyens humains, matériels, organisationnels et financiers pour que les agents trouvent des conditions de travail dignes d'un service de Santé, Sécurité, Qualité de Vie au Travail.

APPLIQUONS AU CDG59, LES RECOMMANDATIONS ET CONSEILS QUE NOUS DONNONS AUX COLLECTIVITÉS CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL !!

A ce jour nous travaillons dans des antennes médicales, pour certaines SANS salle de pause, SANS micro-ondes, SANS frigo, SANS point d'eau, SANS écran déporté (Travail sur PC portable toute la journée), Sièges vétustes, inconfortables sans accoudoirs, Absence de confidentialité lors des visites médicales, Température très basses dans les bureaux inférieures à 17 degrés, Présence de moisissures.

Rejoignez notre mobilisation et soutenez nos revendications !

RASSEMBLEMENT LE 16 JANVIER 2025 A PARTIR DE 8 Heures DEVANT LE CDG59

ENSEMBLE NOUS DÉFENDRONS NOS DROITS ET NOTRE DIGNITÉ PROFESSIONNELLE !

